La prévention santé et les salles de remise en forme en Allemagne

En Allemagne pays de 357 376 km² et de 80,62 millions on parle de :

1) Präventionsport (pour les personnes insuffisamment actives),

2) Rehabilitantionssport (pour les patients souffrant de handicap ou de maladies chroniques)

3) Gesundheitsmanagement ( le sport santé en entreprise)

L’animation de cours orientés prévention santé dans le salles de remise en forme (ou autres associations) et régi par un article du Sozialgesetzbuch (code de l’assurance sociale paragraphe 20 chapitre V). Cet article défini les conditions de prise en charge par l’AOK (Caisse primaire d’assurance maladie allemande) des séances de sports santé dispensées par des prestataires.

**Que dit cet article ?**

Il définit le nombre de participant maximum par cours (groupe de 10-12 personnes à 15 maximum)

 Les cours peuvent aborder des thèmes relatifs à la nutrition, à la relaxation , aux conduites addictives à l’activité physique quotidienne

Le cours de prévention santé est animé par un coach qualifié

Les cours de prévention sont proposés seulement dans les salles de remise en forme répondant au critère d’accueil de ce public.

Les cours sont payés préalablement au prestataire par les participants (assurés)

L‘ assurance-maladie rembourse en règle générale 75% du montant des cours avancés par le participant .

Pour être remboursé le pratiquant doit suivre des cours , pour lesquels, le contenu ainsi que le coach sont accrédités par l’assurance maladie (AOK).

Pour être reconnu les cours comme les coachs doivent satisfaire aux critéres du cahier des charges établi par l’association indépendante GKV (En charge depuis 2014 de l’accréditation des organismes sportifs) en partenariat avec l‘AOK

**Quel est l‘objectif de cet article ?**

C’est de mettre en oeuvre une stratégie pour améliorer l’état de santé général de la population'.

**GKV Le Guide prévention santé**

Pour la mise en œuvre concrète de cet objectif l'organisme central des assurances maladies ainsi que des experts indépendants définissent les «domaines d'action» ainsi que les critères auxquels doivent répondre chaque prestation. Ils déterminent quelles prestations de service au sens de l’article 20 peuvent- être prises en compte et rembourser par l’assurance maladie

Ces domaines d’actions sont régulièrement réactualisés pour être en accord avec les besoins de la population et figurent dans le Guide de prévention santé

**La connaissance des directives**

Cette connaissance est déterminante pour la mise en œuvre des cours orientés prévention-santé

La connaissance du Guide et sa stricte application est essentiel à un Coach ou à la reconnaissance d’une prestation de service (un cours prévention dos par exemple) pour être accrédité par l‘assurance maladie.

Les cours ou prestations non-conforme à ce guide ne peuvent pas être remboursés par les assureurs publics.

**Les différents champ d’application de la prévention**

Dans le cadre de la prévention primaire (prise en charge individuelle) :

1. L’activité physique
2. L’alimentation
3. La gestion du stress
4. Les addictions

Dans le cadre de la promotion de la santé au travail :

1. Les contraintes physiques liées au travail,
2. La restauration en entreprise,
3. Le stress psychosocial
4. Les addictions

Même si,en principe, tous les thèmes peuvent être pertinents, dans des salles de sport, l'accent est mis en général sur l’activité physique.

**Les différents domaines d’action:**

1. Activités physiques Objectif :

a) la réduction de l'inactivité physique à travers des activités « sports et santé“ (ce qui en France correspond à la prévention primaire)

b) la prévention et la réduction des risques de santé particuliers grâce à l’apprentisage de comportements adaptés et des programmes axés sur la santé par l’activite physique (ce qui en France correspond à l’éducation à la santé) ce dernier thème demande des connaissances spécifiques pour le coach

Ces deux thèmes sont aussi appelés « le principe de prévention ».

**Qui peut animer ces cours de prévention ?**

Pour animer des cours orientés prévention santé il faut connaitre les règles de prise en charge des différents publics et d’autre part avoir un diplôme reconnu :

un Diplome d’état professionel ou universitaire correspondant aux domaines d’action (ci dessus cités)

■ une qualification supplémentaire obtenue lors d‘une formation spécifique reconnue dans le monde professionnel

* En outre, les coachs doivent avoir des compétences pédagogiques, méthodologiques et didactiques reconnues.

**Controle et autorisation**

Depuis début 2014, les demandes de label „prévention sport santé“ sont faites auprés de l’organisme officiel : Zentrale prufstelle Pravention

L’audit est fait 10 jours aprés votre demande déposée sur leur site „ www.Zentrale- pruefstelle-praevention.de/admi/

**Facturation des cours**

Seuls ceux qui ont organisé leurs cours conformément aux directives du guide ont la possibilité d’être reconnus et donc remboursés par les caisses d'assurance maladie.

Il est important de mentionner ici que ce n’est pas la salle de remise en forme / le coach qui reçoit une rémunération par l’assurance maladie, mais que l’assuré est remboursé à hauteur de 75% du montant qu’il a payé. Ainsi les participants paient les cours à l’avance Un certificat de participation leur est remis à la fin de leur abonnement.